



## Communiqué de presse

### Lancement du Prêt à Impact Social & Environnemental Caisse d'Épargne

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

**La Caisse d'Épargne lance le Prêt à Impact, une nouvelle offre pour valoriser l'engagement social ou environnemental de ses clients du secteur de l'immobilier et du logement social. Pour chaque Prêt à Impact souscrit, le taux d'intérêt sera indexé sur un objectif de performance extra-financier social ou environnemental de ses clients et la bonification perçue pourra être reversée à une association. Le 1<sup>er</sup> Prêt à Impact a été signé aujourd'hui par la Caisse d'Épargne Ile-de-France auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, au profit de la Fondation Abbé Pierre.**

La Caisse d'Épargne, fidèle à ses valeurs d'utilité et de solidarité, poursuit sa mobilisation en faveur du développement économique et social des territoires.

#### Un dispositif de financement novateur et vertueux

PRÊT à IMPACT

Grâce à ce Prêt à Impact, la Caisse d'Épargne encourage les efforts de ses clients dans la prise en compte de critères sociaux et environnementaux plus ambitieux pour leurs opérations immobilières.

Cette nouvelle offre de prêt vertueuse, co-construite avec ses clients bailleurs sociaux et professionnels de l'immobilier, s'appuie sur un dispositif incitatif leur permettant de bénéficier, pour chaque Prêt à Impact souscrit, d'un taux d'intérêt indexé sur leur performance extra-financière.

La Caisse d'Épargne proposera à ses clients d'adosser la performance extra-financière sur :

- des critères sociaux pour le « **Prêt à Impact Social** » autour de cinq thématiques : l'inclusion, le handicap, le vieillissement, la mixité urbaine et la santé des occupants ;
- des critères environnementaux pour le « **Prêt à Impact Environnemental** » regroupés également autour de trois thématiques : la performance énergétique et le rejet de gaz à effet de serre, la conduite bio-responsable des opérations et la mobilité décarbonée.

A chaque thématique sont associés un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer la performance extra-financière du client. Le dispositif a été revu par Vigeo Eiris, un leader mondial dans le domaine des évaluations, des données, de la recherche, des benchmarks et des analyses ESG.

Pour chaque Prêt à Impact, le client choisit une thématique et l'indicateur sur lequel il souhaite se positionner. Chaque année, et pendant toute la durée de vie du Prêt à Impact, si l'objectif fixé est atteint ou dépassé, le client bénéficie d'une bonification du taux reversée par la Caisse d'Epargne. Si l'objectif n'est pas atteint, le taux contractuel est appliqué, sans aucune pénalité.

L'autre atout majeur de ce prêt est d'encourager les clients à reverser une partie ou la totalité de la bonification à une association en lien avec la thématique primée. Pour sceller leur engagement mutuel, le prêt fait l'objet d'une convention tripartite entre la Caisse d'Epargne, le client et l'association bénéficiaire. L'association soutenue pourra donc percevoir chaque année tout ou partie de la bonification si l'objectif est atteint.

Par cette coopération tripartite, la Caisse d'Epargne souhaite via ce dispositif, valoriser les actions de ses clients dans la réduction de leur empreinte environnementale et les soutenir dans leur engagement sociétal en contribuant de façon incitative aux développements de projets plus responsables.

### **Le 1<sup>er</sup> Prêt à Impact Caisse d'Epargne octroyé à un bailleur social**

Le premier Prêt à Impact a été réalisé ce jeudi 1<sup>er</sup> octobre par la Caisse d'Epargne Ile-de-France auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, 2<sup>e</sup> bailleur social parisien avec 60 700 logements situés principalement à Paris et en banlieue.

Ce Prêt à Impact Social d'un montant de 25 millions d'euros permettra de financer les besoins de la Régie Immobilière de la Ville de Paris. Grâce à ce dispositif de financement novateur, elle pourra bénéficier d'une bonification de 15 points de base du taux d'intérêt (0,15 %), dès lors qu'au moins 20 % des logements attribués annuellement sur le parc conventionné seront alloués à un public prioritaire, tel que défini par la loi DALO\*.

La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Régie Immobilière de la Ville de Paris ont convenu conjointement de reverser annuellement 50 % du montant de la bonification à la Fondation Abbé Pierre.

**Pour Fabrice Gorgeonnet, directeur du Développement Caisse d'Epargne :** « *Portée par ses valeurs d'utilité et de solidarité, la Caisse d'Epargne poursuit son engagement en faveur d'une société plus responsable. A travers ce nouveau Prêt à Impact Caisse d'Epargne, notre ambition est de favoriser l'inclusion sociale et la transition environnementale au sein de tous les territoires. Ce modèle de financement pionnier et vertueux incite nos clients à dépasser leurs objectifs de performance extra-financière via une bonification du taux d'intérêt et les encourage à en reverser tout ou partie à une association.* »

**Pour Pascal Chabot, membre du directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France :** « *Cette nouvelle solution de financement illustre parfaitement l'état d'esprit de notre banque régionale mutualiste au service de l'ensemble des franciliens : le Prêt à Impact a été naturellement co-construit avec nos clients pour répondre à leurs enjeux sociaux et environnementaux. Avec le Prêt à Impact, la Caisse d'Epargne Ile-de-France est engagée sur le long terme aux côtés de ses clients bailleurs sociaux et professionnels de l'immobilier, acteurs déterminants de la relance économique de notre territoire. Nous sommes fiers de réaliser cette opération avec la RIVP et la Fondation Abbé Pierre avec qui nous partageons des valeurs communes.* »

**Pour Serge Contat, directeur général de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) :** « Ce type de prêt, innovant, est au cœur de l'ADN de la RIVP, car il fait la synthèse de son esprit d'entreprise et de sa vocation sociétale. Dans le contexte de relance après la crise COVID, il permet de financer dans les meilleures conditions notre programme d'investissement, de développement et d'amélioration de notre parc, tout en étant, année après année un catalyseur de notre engagement social. Nous sommes heureux qu'il permette de déployer un partenariat durable avec la Fondation Abbé Pierre. »

**Pour Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre :** « Nous nous réjouissons que ce nouvel outil bancaire puisse servir les besoins des personnes les plus vulnérables de notre société. Ce nouveau partenariat renforce encore les liens déjà forts entre la Fondation Abbé Pierre et la Caisse d'Épargne Ile-de-France dans un esprit visant à porter les valeurs d'une société plus juste et plus solidaire. »

\* DALO = Droit Au Logement Opposable, dispositif permettant aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit au logement. Une personne est reconnue DALO après analyse de son dossier devant une commission de médiation (niveau départemental sur la base de critères validés par le préfet et le président du Conseil général).

#### **À propos de Caisse d'Épargne**

Les 15 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 18,6 millions de clients (dont 4,5 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales.

Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France.

<https://www.caisse-epargne.fr/>

#### **À propos de la Caisse d'Épargne Ile-de-France**

Banque régionale coopérative, première actionnaire du Groupe BPCE, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Épargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Elle détient également le capital de trois filiales : la Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie. <https://caisse-epargne-ile-de-france.fr/actualites/>

#### **À propos de la Régie Immobilière de la Ville de Paris**

Créée en 1923, la RIVP construit, réhabilite et gère plus de 61 000 logements. En tant que maître d'ouvrage, elle répond aux objectifs de production de logements sociaux de la Ville de Paris en veillant à la diversité de son offre pour répondre à l'ensemble des besoins tout en étant soucieuse de son impact environnemental. La RIVP est également le développeur immobilier de la Ville de Paris pour l'accueil des starts-ups et des entreprises innovantes.

En savoir plus : [www.rivp.fr](http://www.rivp.fr)

#### **À propos de la Fondation Abbé Pierre**

Reconnue d'utilité publique en 1992, la Fondation Abbé Pierre a pour objet d'agir afin que toutes les personnes démunies puissent accéder à un logement décent et à une vie digne. Son action s'articule autour du financement de projets liés au logement, d'accueil et d'aide aux sans-abri, de sensibilisation de l'opinion et d'interpellation des pouvoirs publics. [www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)

#### **Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Épargne**

Fanny Kerecki 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33

presse@bpce.fr - [groupebpce.com](http://groupebpce.com)

#### **Contacts presse Caisse d'Épargne Ile-de-France**

Franck Olivier et Sonia Jocitch

01 58 06 68 05 / 06 24 74 29 91  
presse@ceidf.caisse-epargne.fr